

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/07/2024 - B2024/037121 - 2005 B 02930 - 482 930 385 - AXES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AXXES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0015 Rue Des Cuirassiers 69003 LYON 3E		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 8 2 9 3 0 3 8 5 0 0 0 3 4			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	48 209 907	11 327 503	14 063 372
		Fonds commercial (1)	AH	AI	160 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		4 968 164	2 796 804
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	39 787 651	6 210 844	7 444 528
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 137 094	238 773	313 138
		Immobilisations en cours	AV	AW		204 753	408 465
		Avances et acomptes	AX	AY			604 200
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (?)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	303 536	1 247 052	1 145 315
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		89 762	125 781
TOTAL (II)		BJ	BK	89 598 189	24 286 855	26 901 606	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		221 707	76 073
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 780 394	99 706 168	79 668 610
		Autres créances (3)	BZ	CA		34 083 139	25 822 686
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		41 163 771	56 338 021	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		719 435	1 342 870	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 780 394	175 894 223	163 248 263	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	91 378 584	200 181 078	190 149 869	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

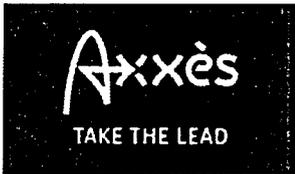
Désignation de l'entreprise <u>SAS AXXES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 33 532 999)	DA	33 532 999	33 532 999	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	152 987		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 272 482	(1 634 284)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 419 113)	3 059 754	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	29 539 356	34 958 470	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 134 110	1 871 741	
	Provisions pour charges	DQ	1 439 423	1 375 232	
	TOTAL (III)	DR	3 573 534	3 246 973	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		14 614	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	207 582	145 978	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	134 714 666	120 876 096	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 069 004	12 894 126	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 807 552	3 241 320	
	Autres dettes	EA	14 104 443	13 978 629	
Compte régulier	EB	164 938	793 659		
TOTAL (IV)	EC	167 068 187	151 944 425		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	200 181 078	190 149 869		
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	166 860 605	151 633 508	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS AXXES						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 543	FB		FC	7 543		23 092	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	759 082 316	FH	96 712 073	FI	855 794 389		767 475 606	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	759 089 859	FK	96 712 073	FL	855 801 932		767 498 698	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN	840 032		762 883	
	Subventions d'exploitation					FO	65 666		17 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	479 687		1 901 431	
	Autres produits (I) (11)					FQ	16 782		55 746	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	857 204 101		770 236 093
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 000			
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	57 670		24 857	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	845 529 525		757 853 542	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	297 554		344 924	
	Salaires et traitements*					FY	5 008 827		4 849 971	
	Charges sociales (10)					FZ	2 145 588		2 112 269	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art 39, 1-2° al 3 du CGI) HS - dotations aux provisions*					GA	9 418 404		8 805 479
							GB	663 993		2 761 362
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	692 694		443 067
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	154 041		657 167	
	Autres charges (12)					GE	44 117		1 203 752	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	864 015 417		779 056 393	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 811 315)		(8 820 299)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 285 313		249 574	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN	41 784		14 031	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	1 327 098		263 606	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			303 536	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS	50 255		23 591	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	50 255		327 127	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 276 843		(63 520)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 534 472)		(8 883 820)	

Désignation de l'entreprise <u>SAS AXES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 688 166	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	243 937	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 761 755	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	243 937	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 848	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 350	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	346 237	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	372 436	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(128 499)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(243 858)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	858 775 137	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	864 194 251	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(5 419 113)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	500	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	242	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 369	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe) :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels divers : litige commercial - exécution			243 937	
Pénalités sur marché		2 252		
Penalites, amendes fisc & penales		596		
Mise au rebut des Immobilisations incorporelles en cours		(14 403)		
VNC immobilisations corporelles		24 200		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 MAI 2024

Le 17 mai 2024 à 14 heures 30, les associés de la société Axxès, société par actions simplifiée au capital de 33 532 999,97 euros, dont le siège social est à Lyon (69003), 15 Rue des Cuirassiers, immatriculée sous le numéro 482 930 385 RCS Lyon, se sont réunis en Assemblée Générale en visioconférence et au siège de la Société.

Assistent à l'Assemblée Générale :

- | | |
|--|-----------------------|
| - ASF, représentée par Frédéric Vautier, détenant | 1 205 888 724 actions |
| - APRR, représentée par Guillaume Hérent, détenant | 1 089 105 983 actions |
| - VINCI AUTOROUTES, représentée par Frédéric Vautier, détenant | 254 374 975 actions |
| - AREA, représentée par Guillaume Hérent, détenant | 253 169 373 actions |
| - ESCOTA, représentée par Frédéric Vautier, détenant | 235 493 420 actions |
| - SFTRF, représentée par Alain Chabert, détenant | 229 285 471 actions |
| - ATMB, représentée par Erwan le Bris, détenant | 85 982 051 actions |

Soit tous les associés représentant la totalité des actions composant le capital social.
Le quorum étant atteint l'assemblée est valablement constituée.

Ange Picca, représentant KPMG SA, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, assiste à l'assemblée.

Participent également :

- Frédéric Lepeintre, Président d'Axxès ;
- Jacques Leca, Secrétaire Général Axxès ;
- Alexandre Baran et Sylvain Giraud, membres titulaires élus du Conseil Social et Economique d'Axxès.

Frédéric Lepeintre, Président de la Société, préside la séance. ASF représentée par Frédéric Vautier et APRR représentée par Guillaume Hérent sont appelées aux fonctions de scrutateur.

Jacques Leca est désigné secrétaire.

Le Président précise que le texte des résolutions et l'ensemble des documents ont été adressés aux Associés en amont de la réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du président,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

FL

DS
FL

DS
FV

DS
CH

DS
JL

- Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
- Autorisation de lancer des discussions de partenariats ou de rapprochements,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1^{ère} Résolution

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élevant à 24 362,02 euros.

L'Assemblée Générale donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat du Président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 5 419 113,52 euros, décide que :

La perte de l'exercice	5 419 113,52 €
Sera affecté au compte « Report à nouveau ».	
Au 31 décembre 2023, après affectation du résultat,	
Le report à nouveau est débiteur	
Et s'élèvera à :	4 146 630,75 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et à l'article 15 des statuts de la Société et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DS
FL

DS
FV

DS
GH

DS
JL

4^{ème} Résolution

Renouvellement du mandat du Président

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Frédéric Lepeintre né le 8 mars 1972 à Chateaubriant, domicilié 32ter rue de Montauban à LYON (69009), pour une durée de 2 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Véronique Tallon arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 2 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de KPMG SA

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de KPMG SA arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} Résolution

Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Salustro Reydel

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Salustro Reydel arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas nommer de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} Résolution

Autorisation de lancer des discussions de partenariats ou de rapprochements

L'Assemblée générale renouvelle jusqu'au 31 décembre 2024 le mandat donné au Président le 30 novembre 2015 pour engager des pourparlers en vue d'un rapprochement avec une personne morale émettrice d'équipements embarqués ou de cartes accréditives en Europe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

↖

DS FL	DS FV	DS GH	DS JL
----------	----------	----------	----------

9^{ème} Résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 06. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

DocuSigned by:
Frédéric Lepeintre
D929A8A82E83463...
Frédéric Lepeintre
Président

DocuSigned by:
Frédéric VAUTIER
F10B51734F07457...
Frédéric Vautier
Scrutateur

DocuSigned by:
Guillaume HÉRENT
AF5C8EBCB85541D...
Guillaume Hérent
Scrutateur

DocuSigned by:
Jacques LECA
500B4373510445D...
Jacques Leca
Secrétaire

Constaté conforme le
9 juillet 2024
à Lyon.





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Axxès S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Axxès S.A.S.

15 rue des Cuirassiers - 69487 Lyon Cedex 03

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Axxès S.A.S.

15 rue des Cuirassiers - 69487 Lyon Cedex 03

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Axxès S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Axxès S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges figurant au passif des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 pour un montant de 2 134 milliers d'euros, tels que décrit dans les notes « 3.7 Provisions pour risques et charges » et « 4.2.2 Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions au titre des « Autres litiges » s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes, notamment en ce qui concerne la situation du prélèvement kilométrique en Belgique. Nous nous sommes assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans l'annexe.

Coûts de développement liés aux projets d'interopérabilité

Comme indiqué dans la note « 3.2 Immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles des coûts de développement liés aux différents projets d'interopérabilité répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement liés aux projets d'interopérabilité ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Dépréciation des actifs immobilisés

Votre société détermine lors de chaque arrêté, s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations et estime les éventuelles dépréciations à comptabiliser selon les modalités décrites dans la note « 3.4 Test de dépréciation » de l'annexe et notamment en ce qui concerne les coûts de développement liés aux projets d'interopérabilité .

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles ce fonde ces évaluations et à revoir les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

Axxès S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : compte-tenu de la volumétrie des factures traitées, la société n'est pas en mesure d'indiquer le nombre de factures concernées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2024

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Duffaud', written over a horizontal line.

Pierre-Antoine Duffaud

Associé



TAKE THE LEAD

1. ETATS FINANCIERS

1.1 Bilan Actif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
		Montants bruts	Amortissements Dépréciations	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	4 1.1	64 666	-48 370	16 296	16 860
Immobilisations corporelles	4 1.2	47 579	-40 925	6 654	8 770
Immobilisations financières	4 1.3	1 640	-304	1 337	1 271
Total Actif immobilisé		113 885	-89 598	24 287	26 902
Avances et acomptes versés		222		222	76
Créances clients et comptes rattachés	4 1.4	101 487	-1 780	99 708	79 669
Autres créances	4.1.4	34 083		34 083	25 823
Disponibilités	4 1.5	41 164		41 164	56 338
Charges constatées d'avance	4 1.6	719		719	1 343
Total Actif circulant		177 675	-1 780	175 894	163 248
Total Actif		291 560	-91 379	200 181	190 150

1.2 Bilan Passif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social		33 533	33 533
Réserve légale		153	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		1 272	-1 634
Résultat de l'exercice		-5 419	3 060
Total Capitaux Propres	4 2.1	29 539	34 958
Provisions pour risques et charges	4 2.2	3 574	3 247
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 2.3	0	15
Avances reçues	4 2.4	7 424	7 018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 2.5	134 715	120 876
Dettes fiscales et sociales	4 2.5	15 069	12 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 2.5	2 808	3 241
Autres dettes	4 2.5	6 888	7 107
Produits constatés d'avance	4 2.6	165	794
Total des Dettes		167 068	151 944
Total Passif		200 181	190 150



TAKE THE LEAD

1.3 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffres d'affaires nets	4.3.1	855 802	767 476
Production immobilisée	4.3.2	840	763
Reprise sur provisions et transfert de charges	4.3.3	480	1 901
Autres produits	4.3.3	82	96
Produits d'exploitation		857 204	770 236
Achats de matières et autres appro		-61	-25
Autres achats et charges externes	4.3.4	-845 530	-757 854
Impôts, taxes et versements assimilés		-298	-345
Salaires et Traitements		-5 009	-4 850
Charges sociales		-2 146	-2 112
Dotations aux amortissements et provisions	4.3.5	-10 929	-12 667
Autres charges	4.3.3	-44	-1 204
Charges d'exploitation		-864 015	-779 056
RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 811	-8 820
Produits financiers		1 327	264
Charges financières		-50	-327
Résultat financier	4.3.6	1 277	-64
RESULTAT COURANT		-5 534	-8 884
Produits exceptionnels		244	14 522
Charges exceptionnelles		-372	-2 194
Résultat exceptionnel	4.3.7	-128	12 327
Impôts sur les bénéfices	4.3.8	0	-384
Produits - Report en arrière des déficits	4.3.8	244	
RESULTAT DE L'EXERCICE		-5 419	3 060



TAKE THE LEAD

2. ANNEXES SUR COMPTES ANNUELS

2.1 Faits marquants de l'exercice

En 2023, la société a consolidé ses positions en Europe, notamment à travers ses nouvelles filiales commerciales en Allemagne et en Pologne (cf. notes 4.1.3 et 5 ci-après). Elle propose en outre à ses clients les passages aux tunnels alpins en complément de son offre d'interopérabilités.

Aucun autre fait significatif sur l'exercice.

3. PRINCIPES, RÈGLES et MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises, notamment celles issues du code de commerce et du règlement de l'ANC du 5 juin 2014 n°2014-03 relatif sur le Plan comptable général.



TAKE THE LEAD

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels dédiés au système d'information et utilisés pour la gestion de l'activité. Ces logiciels sont évalués initialement à leur coût et à leur valeur après amortissement et le cas échéant dépréciation. Le coût comprend les coûts d'acquisition des logiciels et les dépenses externes engagées au cours de leur phase de développement.

Les coûts de développement liés aux différents projets d'interopérabilité sont également inscrits à l'actif du bilan de la société dans la rubrique « immobilisations incorporelles ». La société a en effet également estimé qu'elle satisfaisait l'ensemble des critères prévus par le plan comptable général lui permettant d'inscrire ces dépenses de développement à l'actif de son bilan.

Le logiciel de communication (proxy) de la plateforme satellitaire a été amorti à partir du démarrage de la première phase expérimentale en 2013. Toutes les évolutions informatiques des logiciels d'exploitation et de communication étaient amorties linéairement sur 5 ans jusqu'à 31 décembre 2022, qui était leur durée prévisionnelle d'utilité jusqu'alors.

A compter du 1^{er} janvier 2023, du fait de son expérience et de la durée de vie et d'utilité réelle des logiciels d'exploitation et de communication développés antérieurement, la société a révisé la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles. Les durées prévisionnelles d'utilité reflétées dans la durée d'amortissement peuvent être décomposée de la manière suivante :

- Amortissement linéaire des coûts de développement liés aux interopérabilités sur 10 ans au lieu de 5 ans auparavant ;
- Amortissement linéaire des autres actifs incorporels liés aux projets technologiques sur 8 ans au lieu de 5 ans auparavant.

Cette modification n'a pas d'effet rétroactif sur les immobilisations mises en service avant le 1^{er} janvier 2023. Au regard des acquisitions et mises en service au cours de l'exercice (cf. note 4.1.1 ci-après), l'impact de ce changement d'estimation comptable est non significatif sur le résultat de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société a acquis en 2008 un fonds commercial, inscrit en immobilisations incorporelles pour son coût d'acquisition. Ce fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement et, dès lors, conformément à l'article 214-15 du plan comptable général entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Comme évoqué en note 4.1.1, ce fonds commercial a été intégralement déprécié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



TAKE THE LEAD

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production et, ultérieurement, à leur valeur après amortissement et le cas échéant dépréciation.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par les badges mis à la disposition des clients, dans le cadre de l'activité de la société en qualité d'émetteur de télépéage.

Les badges contiennent des éléments qui doivent faire l'objet d'une destruction par les industriels. Le coût de cette destruction est inclus dans le coût d'acquisition des badges en contrepartie de la constatation d'une provision et est de ce fait amorti sur la même durée que les badges.

Badges, technologie <i>dedicated short-range communication</i> (DSRC) :	4 ans
Badges, technologie satellitaire :	5 ans
Installations techniques, matériels, outillages :	3 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements :	8 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique :	3 à 5 ans
Mobiliers :	8 à 10 ans

3.4 Test de dépréciation

La société Axxès apprécie à chaque arrêté s'il existe un indice quelconque que ses actifs aient pu perdre notablement de la valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, et au moins une fois par an pour les fonds commerciaux non dépréciés, ces actifs font l'objet d'une revue détaillée visant à comparer la valeur comptable au plus haut de leur valeur de marché (valeur vénale) et de leur valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir des actifs. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini notamment).

La Société a ainsi procédé à la réalisation de tests de dépréciations de ses actifs d'exploitation intégrant l'ensemble des interopérabilités actives ou en projet au 31 décembre 2023. Le résultat de ces tests ainsi que la retranscription de ces impacts sur les comptes annuels sont détaillés en note 4.1.1.



TAKE THE LEAD

3.5 Titres de participation

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au coût d'acquisition. Le résultat de ces tests ainsi que la retranscription de ces impacts sur les comptes annuels sont détaillés en note 4.1.3.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances d'exploitation font l'objet de dépréciation en fonction de la situation spécifique de chaque débiteur.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une évaluation au cas par cas correspondant à la meilleure estimation de l'obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Une provision pour coûts de destruction des badges a été constituée en contrepartie de dépenses immobilisées (cf. § 3.3 « immobilisations corporelles »).

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « provisions pour charges ». La société a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor qui consiste à déduire de la provision, ou à y ajouter, respectivement les pertes ou les gains actuariels. En l'absence d'actifs de couverture des engagements, les écarts actuariels sont amortis lorsque leur cumul à l'ouverture de l'exercice excède 10% de la provision à cette date.

3.8 Chiffre d'affaires

S'agissant de l'activité de société d'émetteur de télébadges interoperables, le mandat confié à la société par les sociétés concessionnaires d'autoroutes permet à la société Axxès d'émettre les factures de transactions de péages en son nom et pour le compte des sociétés concessionnaires d'autoroutes ou des autorités allemandes dans le cas de la « LKW-Maut ». La société supporte le risque de crédit sur les clients facturés pour le compte des percepteurs de péage.



TAKE THE LEAD

Dès lors, la société comptabilise :

- En chiffre d'affaires : les facturations émises à l'égard des transporteurs au titre de la perception des péages et des services associés ainsi que la commission facturée aux percepteurs de péage ;
- En charges : les achats de péages auprès des percepteurs de péage.

S'agissant en revanche de l'activité de collecte du prélèvement kilométrique en Belgique, le mandat confié à la société par les régions belges est transparent ; il conduit la société Axxès à émettre des factures au nom et pour le compte des régions.

Ainsi, la perception du prélèvement kilométrique par la société auprès de ses clients et le reversement aux régions belges constituent des flux respectivement enregistrés au sein de comptes de tiers, à l'actif rubrique « autres créances » s'agissant du prélèvement collecté grâce aux partenaires et au passif du bilan rubrique « autres dettes » s'agissant du prélèvement collecté et dû aux régions. Seule, la commission perçue par la société est enregistrée en chiffre d'affaires.

3.9 Impôts sur les bénéfices

Le produits reports en arrière des déficits enregistré au compte de résultat de la société représente la créance née du report en arrière des déficits fiscaux (carry-back)



TAKE THE LEAD

4. NOTES SUR LES COMPTES

4.1 Actif

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Fonds commercial	160				160
Logiciel d'exploitation	55 836	420		3 257	59 513
Autres logiciels	24				24
Immobilisations en cours	2 797	6 414	-985	-3 257	4 969
Total Valeurs brutes	58 817	6 834	-985	0	64 666

Les évolutions des immobilisations incorporelles correspondent principalement aux coûts d'évolution du système d'informations (cf. note 3.2 et note 4.3.2). Les sorties observées en colonne Diminutions reflètent les mises aux rebus réalisées à la suite de l'arrêt de divers projets.

Variation des amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Fond commercial	-160				-160
Logiciels d'exploitation	-41 773	-6 684	271		-48 186
Autres logiciels	-24				-24
Total Amort./Dépré.	-41 957	-6 684	271	0	-48 370

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciations réalisés conformément à la note 3.2 ci-avant ont permis de conduire à la constatation d'une dépréciation des actifs incorporels pour 664 k€, incluse en colonne Augmentation. Les diminutions pour 271k€ représentent les dépréciations reprises sur certains actifs incorporels, en contrepartie des dotations aux amortissements.

Le rapprochement entre la situation nette de la filiale T2S, détenue à 100%, et la valeur des actifs comptabilisés dans les comptes de la société Axxès (fonds de commerce et titres de participation) au 31 décembre 2023 n'ont pas conduit à une modification de la dépréciation partielle des actifs déjà comptabilisée au cours des exercices précédents.



TAKE THE LEAD

4.1.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

En milliers d'euros	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Badges	44 465	1 876	-638	191	45 894
Autres installations techniques, matériels et outillages	104				104
Installations générales, agencements et aménagements	438				438
Matériels de bureau et informatique, mobiliers	89	32		15	938
Avances et acomptes sur immobilisations	604		-604		0
Immobilisations en cours	405	3		-206	205
Total Valeurs brutes	46 911	1 910	-1 242	0	47 579

Variation des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Badges	-37 023	-3 275	614		-39 684
Autres installations techniques, matériels et outillages	-102	-2			-103
Installations générales, agencements et aménagements	-276	-55			-331
Matériels de bureau et informatique, mobiliers	-737	-67			-803
Total Amort./Dépré.	-38 140	-3 398	614	0	-40 925

4.1.3 Immobilisations financières – Participations et créances rattachées

Variation des valeurs brutes

En milliers d'euros	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Participations	1 449	102			1 551
Dépôts et cautionnement versés	120	1	-37		90
Total	1 570	102	-37	0	1 640

Le poste « Dépôt et cautionnement versés » est principalement constitué des dépôts dans le cadre des contrats de location des bureaux.

Le poste « Participations » reflète les titres détenus par la société Axxès, soit :

- 100% des titres de la société T2S acquise en 2016, valorisés à 1 390 keuros brut.
- 50% dans la joint-venture MoKA SAS à hauteur de 125 keuros, fondée en 2018 et codétenue avec le partenaire Kapsch.
- 100% de titres de participations de Axxès SP zoo, filiale polonaise, à hauteur de 50 K Zlotys.
- 100% de titres de participations de Axxès GmbH, filiale allemande, à hauteur de 25 Keuros.



TAKE THE LEAD

Variation des dépréciations

Dépréciation des Immobilisations Financières

En milliers d'euros	01-janv-23	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc-23
Dépréciation des titres de participations	-304	0			-304
Total	-304	0	0	0	-304

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciations ont permis de conclure au maintien de la dépréciation des titres de participation de la société T2S telle que comptabilisée lors des exercices précédents – cf. note 4.1.1 ci-avant.

Liste des filiales et participations :

Informations financières (En k€)	Capital	Capitaux propres (1)	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus par Axxès		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiale (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
T2S	40	110	100%	139	108			1110	12	
AXXES GMBH (Allemagne)	2	2	100%	2	25			620	2	
AXXES SP ZOO (Pologne)	11 Keuros 50 K Zlotys	(186) K Zlotys	100%	11 Keuros 50 K Zlotys	11 Keuros 50 K Zlotys			1210 K Zlotys	(186) K Zlotys	
2. Participations (50% ou moins du capital détenu par la société)										
MoKa	250	3	50%	125	125			6 857	1	

(1) Autres que le capital et comprenant les résultats.



TAKE THE LEAD

4.1.4 Créances d'exploitation

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	31-déc.-22
Avances et acomptes versés	222	76
Créances clients et comptes rattachés	101 487	80 791
<i>Sous total – Créances clients et comptes rattachés</i>	<i>101 487</i>	<i>80 791</i>
Créances sociales	5	161
Créances fiscales - TVA	33 566	25 478
Créances fiscales - Autres	244	20
Autres créances diverses	266	164
<i>Sous total – Autres créances</i>	<i>34 083</i>	<i>25 823</i>
Valeur brute des créances d'exploitation	135 791	106 689
Dépréciation des créances clients	-1 780	-1 122
Valeur nette des créances d'exploitation	134 011	105 567

Analyse par échéance

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, les créances d'exploitation ont toutes des échéances à moins d'un an.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 3 340k€ au 31 décembre 2023 contre 2 020k€ au 31 décembre 2022 et sont constitués de :

- Créances clients en comptes #418 pour 3 336k€ au 31 décembre 2023 (contre 1 902k€ au 31 décembre 2022).
- Créances dues par le personnel en comptes #428 pour 2k€ au 31 décembre 2023 (contre 10k€ au 31 décembre 2022).
- Créances dues par les organismes sociaux en comptes #438 pour 2k€ au 31 décembre 2023 (contre 148k€ au 31 décembre 2022).
- Créances fiscales en comptes #448 pour moins d'1k€ au 31 décembre 2023 (contre 20k€ au 31 décembre 2022).



TAKE THE LEAD

4.1.5 Disponibilités

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Comptes de nantissement	0	0
Compte à terme	8 000	2 000
Comptes courants bancaire	32 998	54 256
Intérêts courus à recevoir	166	82
Total	41 164	56 338

4.1.6 Charges constatées d'avance

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Loyers locaux/ locations diverses	127	123
Maintenance informatique	399	109
Crédit clients	13	13
Autres	180	1 097
Total	719	1 343

Analyse par échéance

Ces éléments seront rapportés au résultat de la société au cours de l'exercice suivant (identique au 31 décembre 2022).



TAKE THE LEAD

4.2 Passif

4.2.1 Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social est fixé à 33 532 999,97 euros, divisé en 3 353 299 997 actions d'une valeur nominale d'un centime chacune, libérées en totalité et toutes de même catégorie.

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	Total
31-déc-22	33 533	0	0	-1 634	3 060	34 958
Affectation du résultat 2022	0	153		2 907	-3 060	0
Réduction / Augmentation de capital	0					0
Résultat 2023	0				-5 419	-5 419
31-déc-23	33 533	153	0	1 272	-5 419	29 539

Variation des capitaux propres

Aucun dividende n'a été distribué en 2023 au titre du résultat 2022, comme lors de l'exercice précédent.

4.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature et variation des provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01-Janv-23	Augmentations / Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises utilisées	31-déc-23
Provision pour indemnités de départ à la retraite	701	64			765
Provisions pour coûts de destruction des badges	674				674
Autres litiges	1 872	436	-174		2 134
Total	3 247	500	-174	0	3 574

Synthèse de l'impact des dotations et reprises au compte de résultat :

- Résultat d'exploitation : dotations pour 154k€ et reprises pour 174k€.
- Résultat financier : néant.
- Résultat exceptionnel : dotations pour 346k€ - pas de reprise.



TAKE THE LEAD

Les hypothèses prises en compte pour la détermination des engagements de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Taux de turn-over : 8,79% (contre 0,91% au 31 décembre 2022)
- Taux d'actualisation : 4,15% (contre 3,25% au 31 décembre 2022)
- Taux de revalorisation : 3,00% (identique au 31 décembre 2022)
- Taux d'inflation : 2,00% (identique au 31 décembre 2022)
- Taux de charges sociales : 44% pour les non-cadres et 57% pour les cadres (45,5% pour les non-cadres et 55,5% pour les cadres au 31 décembre 2022)
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres : année de naissance <1968 (au 31 décembre 2023)
65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres : année de naissance >1968 (au 31 décembre 2023).

64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres (au 31 décembre 2022)
- Mode de départ à la retraite : à l'initiative du salarié (identique au 31 décembre 2022)
- Table de survie : Table de l'INSEE 2013-2015 par sexe (inchangée)

Le montant des engagements en fin d'année est de 765 milliers d'euros. La provision comptabilisée au bilan a évolué comme suit au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Provision Totale	Ecarts actuariels	Provision au bilan
Ouverture de l'exercice 2023	385	317	701
Droits acquis au cours de l'exercice	71		71
Charges de desactualisation	13		13
Amortissement de l'exercice	0	-13	-13
Modification de regime	-6		-6
Sous-total : charge de l'exercice 2023	77	-13	64
Ecarts actuariels (changements d'hypothèses)	-122	122	
Ecarts actuariels liés à l'expérience	-57	57	
Clôture de l'exercice	283	482	765

Le cas échéant, l'augmentation des provisions pour charges au titre des coûts de destruction des badges est enregistrée en contrepartie des comptes d'immobilisations corporelles « Matériel industriel badges » et non directement en compte de dotations aux provisions (Cf. note 3.3 Immobilisations corporelles).



TAKE THE LEAD

La provision pour autres litiges est destinée à couvrir :

- Les litiges clients pour un montant de 1 121k€ que pourraient réclamer ces derniers ayant acquitté des amendes en Belgique, dans le cadre du prélèvement kilométrique. En effet, la réglementation belge prévoit une amende administrative forfaitaire comprise entre 100 et 1 000 euros en fonction de la gravité de l'infraction.
- Divers litiges commerciaux pour lesquels des risques ont été provisionnés à hauteur de 919k€.

4.2.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, la société Axxès n'a plus d'emprunts ni de lignes de crédit disponible auprès d'établissements bancaires.

4.2.4 Avances reçues

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	01-janv-23	Encaissements / Augmentations	Transferts	Décaissements	31-déc-23
Dépôts reçus des clients	6 872	644		-300	7 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	146	252		-190	208
Avances en comptes courants d'associés	0	0			0
Total	7 018	897	0	-490	7 424

Analyse par échéance

Les dépôts reçus des clients, dont certains varient en fonction des flux de péages gérés, sont restitués lors de la résiliation des contrats, celle-ci pouvant intervenir à tout moment.

4.2.5 Dettes d'exploitation

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Dettes sociétés concessionnaires d'autoroutes – activité émetteur de télébadges interopérables	130 220	116 568
Dettes autres fournisseurs biens et services	4 495	4 308
<i>Sous total – Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>134 715</i>	<i>120 876</i>
Dettes de TVA	12 934	10 428
<i>Autres dettes - IS et Autres impôts; taxes et assimilés</i>	<i>109</i>	<i>314</i>
<i>Dettes sociales - Personnel et Organismes sociaux</i>	<i>2 026</i>	<i>2 152</i>
<i>Sous total – Dettes sociales et fiscales</i>	<i>15 069</i>	<i>12 894</i>
<i>Dettes fournisseurs d'immobilisations</i>	<i>2 800</i>	<i>3 241</i>
Dettes sociétés concessionnaires d'autoroutes	0	0
Avoirs et remises clients sur péages	4 688	4 247
Dettes régions - activité collecte prélèvement kilométrique	2 160	2 855
Autres	40	4
<i>Sous total – Autres dettes</i>	<i>6 888</i>	<i>7 107</i>
Total des dettes d'exploitation	159 479	144 118

Le poste Autres dettes enregistre une dette vis-à-vis des régions belges dans le cadre du mandat confié par ces dernières pour la collecte du prélèvement kilométrique, elle correspond au différé de paiement des sommes collectées.

Analyse par échéance

Au 31 décembre 2023, les dettes d'exploitation ont toutes des échéances à moins d'un an (identique au 31 décembre 2022).

Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 37 310k€ au 31 décembre 2023 contre 33 930k€ au 31 décembre 2022 et sont constitués de :

- Dettes fournisseurs en comptes #4081 pour 29 540k€ au 31 décembre 2023 (contre 26 780k€ au 31 décembre 2022).
- Dettes liées aux acquisitions d'immobilisations en comptes #4084 pour 1 287k€ au 31 décembre 2023 (contre 1 061k€ au 31 décembre 2022).



TAKE THE LEAD

- Remises à accorder aux clients en comptes #4198 pour 4 688k€ au 31 décembre 2023 (contre 4 247k€ au 31 décembre 2022).
- Dettes envers le personnel en comptes #428 pour 1 244k€ au 31 décembre 2023 (contre 1 210k€ au 31 décembre 2022).
- Charges sociales provisionnées en comptes #438 pour 461k€ au 31 décembre 2023 (contre 601k€ au 31 décembre 2022).
- Dettes fiscales en comptes #448 pour 90k€ au 31 décembre 2023 (contre 31k€ au 31 décembre 2022).

4.2.6 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Prestations pluriannuelles (contrat)	165	794
Total	165	794

Au 31 décembre 2023, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 165 milliers d'euros et concerne pour majeure partie un contrat de prestations couvrant plusieurs exercices. Ces éléments seront rapportés au résultat de la société au fur et à mesure de l'exécution.

4.3 Compte de résultat

4.3.1 Chiffres d'affaires

Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Ventes de Péages	827 581	742 592
Commissions perçues et autres prestations	28 221	24 883
Total	855 802	767 476

Le chiffre d'affaires est constitué principalement par les ventes de péages. Les commissions perçues et autres prestations correspondent aux commissions versées par les percepteurs de péage et les régions belges dans le cadre des mandats confiés par ces dernières, aux frais de gestion et abonnements facturés aux clients.



TAKE THE LEAD

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, les revenus liés aux commissions perçues et autres prestations incluent les indemnités perçues au titre des badges non restitués pour 1,5m€ ; sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits liés pour 1,3m€ étaient inclus dans le résultat exceptionnel. Ce reclassement de présentation vise à anticiper les impacts du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Analyse par zone géographique

Comme au cours de l'exercice 2023, l'activité a été majoritairement réalisée sur le territoire français ; concernant les ventes de péages :

- Sur 2023 : 730 869k€ de ventes en France et 96 712K€ de ventes à l'étranger (Europe).
- Sur 2022 : 684 523k€ de ventes en France et 58 070k€ de ventes à l'étranger (Europe).

4.3.2 Production immobilisée

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Production Immobilisée	840	763

Ce poste correspond principalement aux coûts de développement liés aux immobilisations incorporelles. Ces dépenses sont enregistrées aux comptes de charges appropriés et sont inscrites en immobilisations incorporelles par l'intermédiaire du compte de production immobilisée.

4.3.3 Reprises de provisions, autres produits et autres charges

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	480	1 901
Autres produits	82	96
Autres charges	-44	-1 204

Les autres charges représentent essentiellement les créances irrécouvrables enregistrées en pertes, dépréciées sur les exercices précédents, elles sont compensées par une reprise de dépréciations correspondantes.



TAKE THE LEAD

4.3.4 Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Achats de Péages	-827 581	-742 592
Autres achats et prestations externes	-18 009	-15 286
Total	-845 590	-757 878

Les autres achats et charges externes sont principalement composés d'achats de péages pour un montant de 827 581 milliers euros (742 592 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022).

4.3.5 Dotation aux amortissements, provisions et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et dépréciations	-6 686	-8 280
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et dépréciations	-3 396	-3 287
Dotation aux provisions de l'exercice	-847	-1 100
Total	-10 929	-12 667

Comme mentionné en note 4.1.1 ci-avant, les dotations liées aux actifs incorporels incluent des dépréciations complémentaires pour 664k€.

Les dotations aux provisions et dépréciations couvrent notamment le risque de non-recouvrement des créances clients et les risques développés dans la note 4.2.2.

4.3.6 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Différences positives de change	42	14
Intérêts financiers et frais bancaires	1 285	250
Différences négatives de change	-50	-24
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	-304
Total	1 277	-64



TAKE THE LEAD

4.3.7 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Charge provision exceptionnelle	-372	-2 194
Reprise provision exceptionnelle	0	10 762
Autres produits	244	3 760
Total	-128	12 327

La différence significative observée sur le résultat exceptionnel entre les deux exercices s'explique par la constatation sur l'exercice 2022 de l'indemnisation perçue dans la cadre de la réclamation Ecotaxe (reflétée en reprises et en autres produits).

4.3.8 Impôt sur les bénéfices

La société ne comptabilise pas de charge d'impôt sur les sociétés liée à l'exercice 2023 du fait de ses résultats.

L'évolution du stock de pertes reportables dont dispose la société est le suivant, en tenant compte du montant imputé sur le résultat fiscal 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	2023
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent n-1	-23 440
Déficit de l'exercice	-4 449
Total des déficit restant à reporter	-27 889

Tableau des allègements de la dette future d'impôts non comptabilisés :

2023

Nature des différences temporaires	Montants (en k€)
Provisions pour engagements de fin de carrière	765
Provisions pour dépréciations d'actifs	2 244
Charges fiscales à payer	4
Déficits reportables fiscalement	27 889
Total allègements de la dette future d'impôt – en base	30 903
Total allègement futur d'impôt – taux 25%	7 726

4.4 Informations complémentaires

4.4.1 Engagements hors bilan

4.4.1.1 Engagements financiers reçus

La société a reçu, au 31 décembre 2023, des garanties bancaires clients à hauteur 14 061 milliers d'euros (14 036 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, la société bénéficie de garanties :

- De paiement des loyers de 169 milliers d'euros de la part du Crédit Mutuel,
- Au profit des régions belges, des sociétés d'autoroutes italiennes et du BAG allemand, dans le cadre des mandats confiés à la société pour la collecte du prélèvement kilométrique et du péage de la part de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes représentant un montant de 19 408 milliers d'euros.

4.4.1.2 Engagements financiers donnés

La société n'a pas donné d'engagement financier au 31 décembre 2023.

4.4.2 Ventilation de l'effectif

	2023		2022	
	Effectif moyen	Effectif en fin d'année	Effectif moyen	Effectif en fin d'année
Cadres	51	50	45	47
Non cadres	33	37	33	35
Total	84	86	78	82



TAKE THE LEAD

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

La société n'étant pas susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé avec un de ses associés (car non contrôlée par l'un d'entre eux), elle n'est donc pas considérée comme liée à une autre société.

Au 31 décembre 2023, la société Axxès contrôle de manière exclusive ou conjointe les sociétés suivantes :

- T2S, société française acquise au cours de l'exercice 2016. Comme mentionné en note 4.1.3 ci-avant, T2S est détenue à 100% et a réalisé un chiffre d'affaires de 1 110 k€ pour un résultat de 128 k€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- MoKA, société française contrôlée de manière conjointe et dont la moitié des flux est avec la société Axxès.
- Axxès SP Zoo, filiale polonaise intégralement détenue, au capital social de 50 kZlotys, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023.
- AXXES GmbH, filiale allemande, intégralement détenue, au capital social de 25 k€, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu de ces éléments, les sociétés contrôlées de manière exclusive ou conjointe présentent, tant individuellement que collectivement, et après retraitement des flux internes, un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle. Comme sur les exercices précédents, la société n'a donc pas jugé la consolidation des comptes de l'ensemble contrôlé comme pertinente à la clôture des comptes 2023.

5.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants de la société au titre de leur fonction de mandataires sociaux sur l'exercice 2023, tout comme sur l'exercice 2022.

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de la société.

6. ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun élément susceptible de remettre en cause les comptes n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.